

INTERVENTION DE M. ROLAND CHASSAIN
Conseiller Général UMP, Maire des Saintes Maries de la Mer
SEANCE PUBLIQUE DU 26 MARS 2010 – BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur le Président, Cher Collègue,

Je me permets d'intervenir sur le rapport 78 concernant l'aide aux communes, sujet auquel je porte, comme vous le savez, une attention toute particulière.

Vous avez créé trois dispositifs d'aide aux communes :

Le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement

qui concerne en priorité les communes de plus de 20 000 habitants et les groupements de communes de moins de 200 000 habitants, ce qui représente dans notre département 11 communes et 8 groupements de communes. Pour ce dispositif, vous n'avez instauré aucun plafond de subvention et vous avez permis une contractualisation annuelle ou pluriannuelle.

Monsieur le Président,

Vous avez une totale liberté de décision pour fixer le montant que vous accordez à chaque CDDA. Bonjour la transparence !

Le Fonds Départemental d'Aide au Développement Local qui concerne les communes de moins de 20 000 habitants avec ici un plafond annuel de 600 000 € HT annuel et un taux variable selon l'intérêt du projet. L'intérêt du projet, notion très subjective : quels sont les critères qui peuvent faire passer un taux de 20 % à 60 % ?

Vous allez peut-être nous l'expliquer et nous répondre !

L'Aide Départementale aux Travaux de Proximité dont le taux de subvention est de 80 % pour des travaux plafonnés à 75 000 € HT par projet et dont le nombre de dossiers déposés est limité à 7 pour les communes de moins de 20 000 habitants et à 10 pour les autres communes.

Comme l'on peut le constater, le manque de clarté et de critères dans l'attribution des aides aux travaux de proximité est déplorable.

Un exemple parmi tant d'autres. La commune-canton des Saintes Maries de la Mer, surclassée de 10 à 20.000 habitants, a déposé une demande de CDDA en 2008.

Nous sommes le 26 mars 2010, je n'ai toujours reçu aucune réponse aux nombreux courriers dans lesquels je vous interrogeais.

Il est vrai qu'en Camargue, le Département finance le Parc Naturel Régional de Camargue, l'entretien des routes, le Syndicat Mixte des Traversées du Delta du Rhône et le SYMADREM. Mais cela fait partie de ses compétences ;

Nous sommes loin des objectifs du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement qui permet aux communes d'améliorer la qualité de vie de ses administrés.

Je ne suis pas là pour faire la mendicité. J'attends une réponse positive ou négative de votre part, comme d'autres communes dans ce cas.

Depuis deux ans de nombreux CDDA ont été accordés, assurant la promotion de votre générosité à travers le journal « La Provence ».

Alors que le CDDA du Canton-Commune des Saintes est toujours dans votre tiroir.

J'ose espérer que ce ne sont pas mes opinions politiques personnelles qui pénalisent le traitement de ce dossier.

La Commune des Saintes Maries de la Mer, Capitale de la Camargue, classée à de multiples reprises comme site naturel exceptionnel, connue dans le monde entier, accueillant tous les étés des milliers de touristes français et étrangers, mérite toute votre attention.

C'est un joyau de ce département.

Depuis 2003, à la lecture des rapports, beaucoup de CDDA ont été signés par le Département ce qui est très bien.

Mais le partage de ces aides entre les 118 communes du département reste très peu équitable malgré vos grands discours et promesses.

Votre choix dans les attributions ne sert qu'à fidéliser votre électorat et à faire pression sur certains maires qui n'osent plus aujourd'hui afficher leur appartenance politique, préférant les subventions à leurs convictions.

Après renseignement pris auprès de vos services compétents et aimables, les dossiers sont complets, déposés dans les délais et remplissent toutes les conditions demandées sans pour autant arriver un jour devant cette assemblée pour être proposés au vote.

Vous seul jugez de l'intérêt d'un dossier d'aides aux communes et décidez s'il doit être présenté ou non en Commission Thématique et Permanente.

Ces méthodes sont prohibées. Chaque citoyen paie ses impôts.

Je suis bien sûr conscient qu'il n'est pas possible de répondre favorablement à toutes les demandes.

Mais il serait juste qu'il y ait plus d'équité dans la répartition des aides aux communes et surtout plus de clarté quant à leur attribution.

D'autant que l'enveloppe de 110 millions d'euros, inscrite à ce budget, représente seulement 4.59 % du budget 2010.

Monsieur le Président,

l'octroi de subvention du département est-il un outil de développement au service de la population ou une distribution de fonds publics à vos amis politiques et un clientélisme d'un autre âge ?

En ce sens, je comprends mieux votre opposition aux réformes qui vont vous priver de votre « autocratie ».
Oui, la Réforme des Collectivités Territoriales est indispensable.

Pour conclure, Monsieur le Président,

Soyez ouvert, soyez démocrate, soyez républicain, soyez équitable !

Assumez les propos que vous avez tenus lors du Conseil Départemental de Concertation du 18 mars dernier ;
je vous cite : « Trop de politiques tuent la politique, je me place au-dessus de tout cela ».

Donnez la présidence de la Commission des Finances à un élu de l'opposition, comme cela a été fait à
l'Assemblée Nationale ; Nommez un élu de notre groupe.

Vous assurerez ainsi la transparence des finances du Conseil Général.

Ce geste sera tout à votre honneur !

Merci.